

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **10 DECEMBRE 2024**

### Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	14
- votants	14
- absents	
- exclus	

Date de convocation :  
04/12/2024  
Date d'affichage :  
04/12/2024

### Objet

### 7.5 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Étaient présents :** Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Josiane DURAND, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN

### Absents :

**Secrétaire de séance :** Josiane DURAND

Mme le Maire présente le projet d'aménagement de voirie. Il s'agit de refaire la voirie, ainsi que de créer une voie mode doux, du croisement de la Rue Georges Pompidou jusqu'au cimetière (soit environ 500 mètres linéaires). Cet axe est prioritaire dans les travaux car les réseaux sous la voie sont neufs, et le réseau sec sera enterré d'ici juillet 2025.

L'aménagement de la rue permettra donc de protéger les piétons, vélos... de la route, mais aussi de réfléchir à un système pour faire ralentir la vitesse dans le village.

Mme le Maire explique que des subventions peuvent être demandées auprès du conseil Départemental. Plusieurs enveloppes sont disponibles : l'enveloppe voirie communale 2025, l'enveloppe territorialisée 2025, l'enveloppe de solidarité 2025 et pour finir l'enveloppe amende de police 2025.

Un avant-projet a été fourni par le cabinet Réalités. Les travaux s'élèvent à 294 131.00€ HT. Les travaux comprendront une tranche ferme qui est la voirie et une tranche optionnelle : l'aménagement de la voie modes doux. La tranche optionnelle se fera selon le budget et le retour des subventions.

Mme le Maire demande au conseil s'il approuve le projet et s'il l'autorise à demander toutes les subventions possibles liées à ce projet

### Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis
- **APPROUVE** le projet
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2025
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention « enveloppe voirie communale 2025 »
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention « enveloppe de solidarité 2025 »
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention « enveloppe territorialisée 2025 »
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention « enveloppe amende de police 2025 »
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La secrétaire de séance  
Mme Josiane DURAND



Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
LE 11/12/2024  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 17/12/2024

